

## **SÉANCE SPÉCIALE DU 16 mai 2017**

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 16 mai 2017 à 20 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur François Trépanier  
District No 2 - Madame Annie Rodrigue  
District No 3 - Mme Émilie Roberge  
District No 4 - Madame Claudia Vachon  
District No 5 - Monsieur Claude Duchesne  
District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Kaven Mathieu, maire, ouvre la séance à 20 h 30 avec un mot de bienvenue.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Mathieu, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution relative au règlement 2016-192
4. Prochaine séance
5. Levée de la séance

Il est proposé monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **3. RÉSOLUTION RELATIVE AU RÈGLEMENT 2016-192**

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal d'East Broughton modifie le règlement 2016-192 selon ce qui suit.

- 1.- Le Règlement numéro 2016-192 est modifié en remplaçant, dans le titre du règlement et aux articles 1 et 2,

le montant de « 630 011 \$ » par le montant de « 1 823 167 \$ ».

2. L'article 1 de ce règlement est modifié en remplaçant l'annexe A par l'annexe A-1 jointe à la présente et par la suppression de la référence à la « Firme Grilli Samuel ».

3. L'article 4 de ce règlement, est remplacé par le suivant :

« Article 4. Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec. »

4. L'article 6 du règlement est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement une subvention de 1 193 156 \$ versée par Développement économique Canada, tel que confirmé par l'entente de contribution jointe en annexe B du présent règlement. »

5. L'entente de contribution de Développement économique Canada est jointe au règlement à titre d'annexe B. »

17-05-6901

ADOPTÉ

4. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 5 juin 2017 à 19 h 30.

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 45.

17-05-6902

ADOPTÉ

---

KAVEN MATHIEU, MAIRE

---

Manon Vachon, Dir. gén. adjointe